

## Herbicide tournesol

# Atic® Aqua, le partenaire idéal pour le désherbage de pré-levée de vos tournesols

## ATIC® AQUA : SES ATOUTS

- S'intègre parfaitement dans les différentes stratégies de désherbage et facilite ainsi la gestion des stocks produits de l'agriculteur, également homologué sur maïs, sorgho, soja.
- Son spectre tant anti-graminées qu'anti-dicots en fait un partenaire herbicide de choix.
- S'utilise en un passage, seul ou en mélange avec d'autres herbicides\*.
- S'utilise en programme, en pré-levée suivi de Passat® Plus ou Pulsar® 40 en post-levée\*\*.
- Présente un confort d'utilisation grâce à sa formulation micro-encapsulée.

\* Respecter la réglementation mélange en cours (cf phrase H361d) \*\* Uniquement sur variétés Clearfield® et Clearfield® Plus

## ATIC® AQUA : SON POSITIONNEMENT



### En 1 passage

	Atic® Aqua 2,6 L/ha*
ou	Atic® Aqua 1,8 à 2,0 L/ha + Proman® 1,5 à 2,5 L/ha
ou	Atic® Aqua 1,8 à 2,2 L/ha + Challenge® 600 3,0 à 3,5 L/ha

### En programme

Tournesol Clearfield® Plus et A.I.R.	Atic® Aqua 1,8 à 2,2 L/ha +/- herbicide partenaire	Passat® Plus 1,6 à 2 L/ha
Tournesol Clearfield® et A.I.R.	Atic® Aqua 1,8 à 2,2 L/ha +/- herbicide partenaire	Pulsar® 40 1,25 L/ha

\*Appliqué en pré-semis, Atic® Aqua peut être incorporé. L'incorporation peut se faire jusqu'à 7 jours après l'application. Incorporer Atic® Aqua dans les 6-8 premiers cm de terre à l'aide d'un outil adapté (type herse). Semer dans les 15 jours qui suivent l'application.

La meilleure efficacité d'Atic® Aqua sera obtenue si l'application se fait sur sol « frais » ou humide ou si elle est suivie d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application).

# ATIC® AQUA : UN SPECTRE LARGE

	Atic® Aqua 2,6 l/ha	Atic® Aqua 2,6 l/ha	Atic® Aqua 2,6 l/ha	
% efficacité	Amarante réfléchie	90	Laiteron sp.	77
	Arroche étalée	78	Lamier pourpre	93
	Capselle	93	Linaire bâtarde	82
	Chénopode blanc	92	Matricaire camomille	80
	Coquelicot	100	Matricaire inodore	94
	Datura	74	Morelle noire	88
	Digitaire sanguine	92	Panic pied-de-coq	88
	Folle avoine	36	Paturin annuel	86
	Fumeterre	74	Pensée des champs	71
	Géranium sp*	88	Ray-grass	24
	Helminthie	96	Renouée à f. de patience	88

## FICHE D'IDENTITÉ

	Atic® Aqua	Passat® Plus	Pulsar® 40
AMM	n° 2090011	n° 2171066	n° 2090064
Composition	455 g/l pendiméthaline	25 g/L imazomox	40 g/L imazamox
Formulation	Suspension de capsules (CS)	Concentré soluble (SL)	Concentré soluble (SL)
Usages et doses autorisés	Maïs : 2,6 L/ha pré ou post jusqu'à 6 F ; Millet, Moha, Sorgho : 2,6 L/ha post-levée de 3 à 6 F ; Miscanthus : 2,6 L/ha post-levée dès 3 F ; Tournesol : 2,6 L/ha pré-semis ou post-semis-pré-levée ; Soja : 2 L/ha pré-levée au plus tard à BBCH 09 ; Lin textile : 2 L/ha jusqu'au stade BBCH 09 et entre les stades BBCH 10 et 19 (avant repos végétatif)	Tournesol Uniquement sur variétés Clearfield® Plus, Clearfield® et A.I.R. : 2 L/ha* application entre BBCH 12 et 18. *Attention, 1,6 L/ha maximum sur variété Clearfield®	Tournesol Uniquement sur variétés Clearfield® Plus, Clearfield® et A.I.R. : 1,25 L/ha, Soja : 1,25 L/ha
ZNT aquatique (dont DVP)	50 mètres (20 mètres)	5 mètres (5 mètres)	5 mètres
ZNT plantes non-cibles		5 mètres	5 mètres
Nombre maxi d'applications	1/an - Spe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la pendiméthaline plus d'une fois tous les deux ans pour les usages sur maïs en pré-levée.	1/an, fractionnement possible en 2 applications	1/an, fractionnement possible en 2 applications
DAR	Maïs grain : 120 j ; Maïs ensilage ou vert : 90 j ; Soja : DAR F	DAR F (BBCH 18)	Tournesol, Soja : 90 j.
DRE	48 heures	6 heures	48 heures

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité (EN 166), demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN14387). Pour les EPI nécessaires aux phases d'application, nettoyage et au travailleur, se reporter à l'étiquette du produit.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. ® Marque déposée BASF. Proman®/ Inigo®/ Soleto® : AMM 2150028, 500 g/l (41,94% p/p) métobromuron. - Marque déposée : Certis Belchim BV. - Homologation : Certis Belchim NV. - Distribution : Certis Belchim BV, agrément IF01808. Challenge® 600 : AMM n°8600243, 600 g/l aclonifène, Détenteur d'homologation : Bayer SAS, ® Marque déposée Bayer. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto2030>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytostimdata.com](http://www.phytostimdata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Réf : 648TOHE1125R - Décembre 2025.

**Atic® Aqua** : SGH07, SGH08, SGH09. Attention. EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H361d : susceptible de nuire au foetus. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Passat® Plus** : SGH09. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Pulsar® 40** : SGH08, SGH09. Attention. EUH208 : contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H361d : susceptible de nuire au foetus. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Proman®** : SGH08, SGH09. Attention. EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one et du métobromuron. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme. **Challenge® 600** : SGH08, SGH09. Attention. EUH208 : Contient de l'aclonifène et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07 SGH08 SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**